

AIDE A LA CLIMATISTION

LISTES DES PIECES

le dossier doit comprendre :

- 1) Une enquête administrative engagée **uniquement** par la DDAM ou le SAM sur la situation familiale et financière du demandeur selon un schéma type d'instruction simplifié sans imprimé (Détermination de l'assuré : nom, prénom, âge, adresse...etc ; Objet de la demande, Ressources) ;
- 2) Les pièces justificatives des ressources du foyer (bulletins de pension, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1, salaires éventuels) ;
- 3) Un rapport sur la nature et les modalités de financement des acquisitions et des travaux éventuels à effectuer, avec les montants et les origines des cofinancements éventuels ;
- 4) Les devis des entrepreneurs (matériels de climatisation et travaux d'installation en fixe) ;
- 5) Une attestation signée des entrepreneurs complétant leur devis sur les conditions de la conformité des locaux requises pour l'obtention de l'aide à l'installation à la climatisation ;
- 6) Le RIB ou RIP du bénéficiaire du règlement de l'aide.

PLAFOND

Au 11 AVRIL 2011 : soit 1 460 euros pour une personne seule

ou

2 206 euros pour un foyer de 2 personnes, augmentés de 373 euros par personne supplémentaire.